



Bâtir des parcours de réussite au lycée

Pour le SE-UNSA, le lycée doit remplir plusieurs missions d'égale importance :

- Il permet à chaque jeune de construire et de réaliser son projet personnel,
- Par une offre de formation diversifiée, il lui assure une formation générale autorisant la poursuite de sa formation soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans le cadre de la formation tout au long de la vie, et l'accès à une insertion professionnelle et sociale de qualité,
- Pour celui qui en fait le choix, il permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue,
- Il est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et doit permettre au jeune de devenir un adulte assumant pleinement son rôle de citoyen responsable, critique et vigilant.

L'organisation du lycée doit contribuer à l'atteinte des objectifs assignés au système éducatif :

- 100% de diplômés au minimum au niveau V,
- 80% de diplômés au niveau IV,
- 50% de diplômés de l'enseignement supérieur.

Héritée du passé, l'organisation actuelle ne permet pas d'atteindre ces objectifs. En effet, seulement 30% d'une classe d'âge obtient le baccalauréat général. Les baccalauréats technologiques et professionnels permettent d'atteindre le nombre de 65% de bacheliers, mais les chances de réussite dans l'enseignement supérieur de ces bacheliers sont réduites. Démocratiser le lycée, c'est offrir à tous les lycéens de bonnes chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Cet objectif ne peut être atteint sans toucher à plusieurs facteurs :

- l'organisation en voies et séries
- les contenus d'enseignement et les modalités d'évaluation et de certification
- les démarches pédagogiques et éducatives
- l'accompagnement des acteurs

On peut identifier trois niveaux différents d'évolution du lycée :

- l'amélioration de l'existant, en retouchant à la marge la réforme dite « réforme Chatel » tout en conservant la structuration actuelle en trois voies elles-mêmes composées de séries différenciées ;
- la transformation de l'existant, en améliorant la classe de seconde et en restructurant les voies générale et technologique d'une part et la voie professionnelle d'autre part ;
- la restructuration complète de l'existant par la création d'une classe de seconde totalement indifférenciée accueillant tous les élèves et la création de lycées polyvalents proposant des parcours modulaires en lieu et place des trois voies.

La dernière hypothèse n'est envisageable pour le SE-Unsa que lorsque la très grande majorité des élèves maîtriseront le socle commun rénové. Nos propositions se situent donc dans le cadre des deux autres hypothèses.



transformer l'existant : des voies et séries aux parcours

Deux voies

Pour le SE-UNSA, le lycée doit être organisé en 2 voies : la voie professionnelle dont les formations sont principalement à finalité d'insertion et la voie préparatoire à l'enseignement supérieur dont les formations ont pour finalité la préparation à la poursuite d'études supérieures. C'est la position qu'il a défendue dans le cadre de la réflexion préalable à la réforme « Chatel ». Cependant, le syndicat majoritaire s'étant opposé à cette approche ambitieuse, la réforme est restée à mi-parcours, ne satisfaisant personne au demeurant, car ne permettant pas de répondre à un certain nombre de problèmes récurrents.

La «revalorisation de la voie technologique» est un vœu pieux. Tant que les enseignements technologiques seront «cantonnés» dans une voie spécifique, qui constitue dans la très grande majorité des cas un « second » choix pour les familles, il ne sera pas possible de les valoriser. Pour le SE-UNSA, les enseignements technologiques doivent être présents dans tous les parcours : module obligatoire en classe de seconde, parcours à dominante technologique dans le cycle terminal ou modules technologiques complémentaires dans les autres dominantes (ex : modules sciences de l'ingénieur dans un parcours scientifique, modules « gestion des ressources humaines » dans un parcours «sciences de la société»,...).

Des parcours modulaires

Dans la voie préparatoire à l'enseignement supérieur (correspondant à l'actuel lycée général et technologique), le SE-UNSA revendique la modularisation de la scolarité en association avec des contenus et des modes d'évaluation et de certification rénovés.

Cette organisation permettra :

- de lutter contre les effets pervers des hiérarchies implicites entre les voies et les séries, en particulier l'instrumentalisation des disciplines à des fins de sélection ;
- d'individualiser les parcours de formation ;
- de valider régulièrement tous les acquis des lycéens ;
- d'accroître leur motivation, en donnant du sens à leurs apprentissages

«Parcours modulaires» ne signifie pas «lycée à la carte». La constitution des parcours doit relever de règles connues de tous, qui garantissent une formation équilibrée et cohérente avec les formations de l'enseignement supérieur.

Cette nouvelle organisation (fusion des voies technologique et générale et parcours modulaires) a deux conséquences :

- la suppression du palier d'orientation en fin de classe de seconde,
- la suppression du redoublement comme réponse aux difficultés des élèves.

L'organisation en modules permet une élaboration progressive de dominantes en fonction de l'appétence et de la réussite des élèves. Il n'y a donc pas lieu de conserver un palier d'orientation. Ce «palier», actuellement redoutable et redouté, laisse place au conseil en orientation, porté à la fois par le conseiller d'orientation et l'enseignant référent.

L'organisation en modules de durée infra-annuelle permet aux élèves ayant échoué à valider un module, de le «reprendre» dans une autre période de formation et évite ainsi le redoublement annuel.

Pour le SE-UNSA, la réforme de la voie professionnelle, telle qu'elle se met en œuvre à la rentrée 2009, n'est pas satisfaisante. Inaboutie conceptuellement (la « modularisation » ne concerne que l'accompagnement et n'est pas intégrée comme un élément fondamental de l'offre de formation), finalisée dans la précipitation (les équipes pédagogiques n'ont pas pu, la plupart du temps, se saisir des marges d'autonomie pour élaborer un projet pédagogique cohérent), elle est très largement perçue dans les académies comme une occasion de « récupérer » des moyens sur le dos des élèves les plus fragiles. Le SE-UNSA souhaite que la réflexion sur la voie professionnelle soit ouverte à nouveau au plus vite.

Cependant, les propositions qui suivent s'inscrivent dans le périmètre du lycée général et technologique, la voie professionnelle donnant lieu à une réflexion séparée dans le cadre de la « Refondation de l'École ».



8 propositions pour « refonder » la voie préparatoire aux études supérieures

1. Le programme de formation des lycéens contient obligatoirement des enseignements généraux et des enseignements technologiques.
2. En classe de seconde, le programme de formation est composé d'enseignements communs et d'enseignements d'exploration. Ceux-ci éclairent les choix ultérieurs sans les déterminer.
3. Dans le cycle terminal, il est constitué de 3 composantes : la formation commune à tous, la formation propre à la dominante choisie, la formation complémentaire choisie librement par chaque lycéen.
4. 3 heures d'accompagnement sont prévues de façon spécifique dans les emplois du temps, encadré par des référents, membres de l'équipe éducative, avec deux objectifs distincts à moduler tout au long de l'année scolaire : un travail d'élaboration du parcours personnel et le suivi des apprentissages réalisés, dans le cadre de petits groupes d'élèves.
5. L'accompagnement, le travail personnel, la vie lycéenne sont des dimensions essentielles de la formation du lycéen. Leur donner leur juste place nécessite la réduction de l'horaire de cours à 27 heures.
6. Les modalités du baccalauréat tiennent compte de cette nouvelle organisation: les unités de formation sont capitalisées après validation en cours de formation. En plus de cette capitalisation, le baccalauréat fait l'objet d'un nombre réduit d'épreuves terminales à caractère national.
7. Les unités de formation sont définies par des connaissances et des compétences à acquérir ainsi que par leur mode d'évaluation
8. L'accompagnement des élèves, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services.



Améliorer l'existant : la classe de seconde

Une vraie classe de détermination ?

Par le jeu du choix de l'enseignement de détermination, les classes de seconde étaient rapidement devenues des classes déterminantes, faisant de l'année de troisième le moment clé de l'orientation, alors que les élèves n'avaient eu aucun contact avec de nombreux enseignements (économiques ou technologiques, par exemple). Les enseignements d'exploration, qui ne constituent pas des prérequis pour la classe de première, sont censés permettre l'ouverture des choix. Cependant, l'imposition d'un enseignement à coloration «économique» a déséquilibré l'ensemble et permis de mettre en place une présélection en lien avec le choix entre SES et PFEG. De surcroît, cet enseignement d'exploration économique obligatoire a fragilisé les enseignements d'exploration technologiques industriels, de laboratoire et de la santé et du social.

Proposition 1 : Supprimer le caractère obligatoire de l'enseignement d'exploration économique.

Proposition 2 : Rendre obligatoire un enseignement d'exploration technologique.

Proposition 3 : Informer et former les conseils de classe de 3ème aux enjeux et objectifs de la nouvelle classe de seconde.

Proposition 4 : Proposer une offre de formation de proximité suffisamment riche pour éviter l'enfermement dans des choix très contraints.

L'accompagnement : une nécessité pour de nombreux lycéens

Passé de 4 heures 30 à l'origine à 2 heures hebdomadaires dans la version finale de la réforme, l'accompagnement offre un espace – modeste - pour une offre de dispositifs diversifiés en fonction des besoins des élèves. Soutien «disciplinaire» bien sûr, mais aussi initiation à la recherche documentaire et au travail collaboratif, et pour la première fois, un vrai créneau pour l'éducation à l'orientation et l'aide à l'élaboration du parcours de formation.

Concrètement, la mise en œuvre de l'accompagnement se traduit par des dispositifs très variés et des contenus tout aussi variés, le pire côtoyant le meilleur. Le manque d'accompagnement pédagogique des équipes dans un contexte budgétaire difficile n'a pas conduit à un investissement pédagogique satisfaisant pour un espace vécu comme en marge et sans réel impact sur les apprentissages disciplinaires qui restent la référence unique des enseignants.

Proposition 1 : imposer 4 heures par division de seconde consacrées à l'accompagnement.

Proposition 2 : Plusieurs classes de seconde doivent être alignées et au minimum dédoublées afin de multiplier les choix possibles.

Proposition 3 : L'équipe en charge de l'accompagnement est composée d'enseignants mais pourquoi pas aussi d'un conseiller d'orientation, d'un enseignant-documentaliste et d'AED pour les élèves les plus autonomes ?

Proposition 4 : Former prioritairement tous les professionnels concernés (enseignants, chefs d'établissements, COP...) à l'accompagnement qui ne doit pas être confondu avec du soutien.



Améliorer l'existant : le cycle terminal

Des séries rééquilibrées ?

L'objectif de rééquilibrer les séries en les spécialisant progressivement davantage est visible dans les grilles horaires. Il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif par rapport à cet objectif. Cependant, dans la mesure où les choix d'orientation se font en fonction des débouchés dans l'enseignement supérieur, il y a fort à parier que les choix ne changeront pas si l'enseignement supérieur continue à recruter sur la base de l'excellence scolaire et sans logique de prérequis. Dans la mesure où les élèves comme les familles souhaitent garder ouvert le champ des possibles le plus tard possible, la plus grande spécialisation des séries est sans doute une impasse. Les signes sont d'ailleurs donnés au plus haut sommet de l'Etat par l'annonce du rétablissement de l'histoire-géographie en terminale S dès 2013. Par cette mesure, c'est toute la logique de la réforme qui s'effondre définitivement. Prenons en acte et ouvrons le champ des possibles à tous, ce qui signifie à terme la suppression des voies et séries séparées et étanches.

Des parcours plus souples ?

Compter sur les stages passerelles pendant les vacances pour assurer la réversibilité de l'orientation paraît largement illusoire. Le tronc commun en revanche offre de véritables perspectives de promotion d' « une égale dignité » des séries. L'accompagnement personnalisé est aussi vital pour l'élaboration de ces parcours plus souples.

Proposition 1 : donner les conditions matérielles d'un accompagnement réellement individualisé et former les acteurs à cette démarche.

Proposition 2 : Inciter (voire imposer) un mixage des élèves de séries différentes dans les enseignements de tronc commun (sans s'en servir pour récupérer des moyens !).

Proposition 3 : ne pas rétablir l'HG obligatoire en terminale S.

Proposition 4 : Maintenir les moyens complémentaires globalisés à affecter en conseil pédagogique.



Améliorer l'existant : la voie technologique

Il est prématuré de tirer un premier bilan d'une réforme qui commence seulement à se mettre en œuvre.

Une réforme attendue

Pour l'ensemble de la voie technologique, une réforme ambitieuse était nécessaire. Il fallait à la fois mieux distinguer la voie technologique des nouveaux bac pro 3 ans et mieux préparer les élèves à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur (BTS et IUT principalement). Afficher que c'est là l'objectif de la voie technologique est un enjeu essentiel pour sa reconnaissance.

Pour la série STI en particulier, qui n'avait pas évoluée depuis 1993, la réforme, sans cesse repoussée, n'avait que trop tardé. Elle devenait urgente pour redonner une attractivité à une série en perte de vitesse très rapide (perte de 20% des élèves en 10 ans).

Pour les autres séries technologiques (STG et ST2S en particulier), la réforme déjà bien engagée est de portée plus limitée.

Les nouvelles STI/STL

Les nouvelles premières STI et STL sont entrées en vigueur à la rentrée 2011, en même temps que les nouvelles premières de la voie générale. La série STI rebaptisée sciences et technologies de l'industrie et développement durable (STIDD), est réorganisée autour de 4 dominantes : innovation technologique, éco-conception, système d'information et numérique, énergie et environnement et architecture et construction. La spécialité Arts Appliquée constitue désormais une série autonome dénommée «Sciences et technologies du design et des arts appliquées» (STD2A). La série STL, comporte 2 spécialités «Biotechnologies» et «sciences physiques et chimiques appliquées en laboratoire». Dans tous les cas, les enseignements sont organisés avec un tronc commun de disciplines générales. Les enseignements technologiques sont divisés en enseignements transversaux à toutes les spécialités de la série et enseignements spécifiques à la série. Enfin, comme dans la voie générale, les élèves de STI et STL bénéficient de 2 heures d'accompagnement personnalisé.

Une réforme sans les moyens

Contrairement à la voie générale, le ministère n'a pas accepté de travailler réellement à «moyens constants». Les volumes horaires élèves sont considérablement réduits et sont désormais harmonisés à 32 h pour les STI et 33h pour les STL. La part des enseignements technologiques est très largement réduite pour laisser la place à la LV2 désormais obligatoire pour tous. Ces évolutions auraient pu avoir du sens, si les conditions d'enseignement avaient été satisfaisantes. Fidèle à la logique de la réforme, le ministère a choisi de globaliser les moyens de dédoublements. C'est sur le volume de ces moyens qu'il a fait des économies.

Pour l'attribution des moyens, le ministère a finalement retenu une dotation au prorata du nombre d'élèves prévus, ce qui permet d'éviter les effets de seuil (dédoublements impossibles à quelques élèves près). Cependant, le volume de dédoublements proposé est insuffisant pour garantir des conditions d'enseignements correctes aussi bien dans les enseignements technologiques que dans les enseignements généraux. Le SE-UNSA et les syndicats de l'UNSA Éducation avaient déposé des amendements pour que ces volumes soient augmentés. Nos propositions ont été majoritairement votées par le Conseil Supérieur de l'Éducation (y compris par les autres syndicats enseignants), mais le ministère a refusé d'en tenir compte.

Les moyens dévolus à l'accompagnement de la formation des enseignants aux nouveaux contenus (en particulier les enseignements transversaux en STI2D) n'ont pas été à la hauteur des défis.

Proposition 1 : renforcer la politique GRH d'accompagnement de la réforme

Proposition 2 : promouvoir les enseignements technologiques d'exploration en rendant un de ces enseignements obligatoires.

Proposition 3 : développer une offre de formation technologique de proximité